

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 juillet 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2023.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 5 et 20 juin 2023.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239234003

Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau au montant de 400 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239234005

Octroi d'une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 380 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Mile-End

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239234002

Octroi d'une contribution financière à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 232 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Jeanne-Mance

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239518003

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 91 038 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal, et approbation des six projets de convention à cet effet.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239235002

Octroi d'un soutien financier maximal de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la période 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239234004

Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2023.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs - 1233945010

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$, taxes incluses, à Comité du logement du Plateau-Mont-Royal pour la phase 2 du projet « Plus le quartier est IN, plus les locataires sont OUT! », et approbation du projet de convention à cet effet.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1233945011

Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$, taxes incluses, à l'Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP), afin d'organiser la Fête nationale du Québec dans le quartier du « Petit Laurier » qui a eu lieu le 23 juin 2023.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1233945017

Octroi d'une contribution financière de 300 \$, taxes incluses, à « Mémoire du Mile-End » pour l'organisation d'un événement visant à souligner le départ à la retraite de monsieur Stephen Welch, propriétaire bien connu et très apprécié de la librairie S.W. Welch située dans le Mile-End.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1239746002

Autorisation du versement du SGPI pour les sommes couvrant les frais des services professionnels de la Phase-1 Planification du projet de transition énergétique du Centre du Plateau, au montant total de 90 925 \$ (taxes non incluses), et autorisation d'une dépense de 21 400 \$ (taxes non incluses) par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services professionnels du projet de réfection de la toiture, dans le cadre de l'entente-cadre en services professionnels de Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO. inc.

District(s) : DeLorimier

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1239248002

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239331007

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Règlement - Adoption du second projet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1232583001

Adoption du second projet du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*.

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1237894004

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre (4) étages, comprenant 29 logements et un commerce de coin, situé au 4801, rue Saint-Denis.

District(s) : Mile-End

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1237894005

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'occupation du rez-de-chaussée à des fins commerciales au 780, rue Gilford.

District(s) : Mile-End

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1232957001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble mixte de trois (3) étages avec sous-sol et trois (3) logements, ainsi qu'un rez-de-chaussée commercial, situé au 4747, rue De La Roche et 1214-16, rue Gilford.

District(s) : DeLorimier

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1232957002

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble mixte de trois (3) étages avec sous-sol et de trois (3) logements, situé aux 4739-4743, rue De La Roche.

District(s) : DeLorimier

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 18 avril, 2 et 16 mai 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1239234003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau au montant de 400 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau au montant de 400 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement.

2. D'approuver le projet de convention à cet effet, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-14 07:33

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239234003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau au montant de 400 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Dans le cadre de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires, la DCSLDS a mis en place un programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), combiné à un programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, et s'associe à des organismes à but non lucratif pour la gestion de ses installations et pour proposer à sa population une offre de services étoffée en sports et loisirs.

Le Centre du Plateau (CDP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de la communauté en offrant un milieu de vie accessible à tous, des activités de loisirs, sportives, socioculturelles, éducatives et divers programmes communautaires afin de favoriser une équité sociale. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Situé dans le district électoral De Lorimier, le CDP offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme et le soutient

financièrement depuis 1988.

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 30 juin 2023 et la nouvelle convention est établie sur une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 0299 - 5 décembre 2022 - 1207705006 - Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme Centre du Plateau au montant de 91 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

CA20 25 0284 - 7 décembre 2020 - 1207705006 - Octroi d'une contribution financière annuelle de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CA19 25 0362 - 2 décembre 2019 - 1194686002 - Octroi d'une contribution financière de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 250451 - 3 décembre 2018 - 1185320003 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau, au montant de 182 000 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a travaillé depuis ces deux dernières années sur la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance ». Un comité de projet a été mis en place avec les organismes gestionnaires des installations de l'arrondissement afin d'avoir une démarche inclusive et participative, de faire preuve de transparence dans la démarche établie, mais surtout inscrire les retombées du projet dans la durabilité (solutions par et pour et ainsi favoriser la création de sens). Les principaux objectifs de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance » sont de :

- Répondre au manque de conformité des conventions actuelles, notamment en ce qui concerne le programme « Accueil et surveillance »;
- Répondre au manque de tangibilité et de justification du dollar octroyé;
- Mieux répondre aux besoins de la population en matière de sports et loisirs.

Cette révision des programmes a permis l'élaboration d'un **programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC)**, dont les principaux objectifs généraux et spécifiques sont indiqués ci-dessous.

Objectifs généraux:

- Offrir à la population de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal une programmation accessible d'activités en sports et loisirs adaptées à tous

- les goûts et à tous les âges;
- Offrir des activités et des camps de jour aux enfants âgés de 6 à 12 ans, durant la semaine de relâche scolaire (mois de mars) et la période estivale, incluant les enfants de 5 ans ayant complété leur maternelle;
 - Contribuer à la mise en place d'environnements favorables à la pratique des sports et des loisirs au sein des installations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en renforçant les partenariats avec les organismes communautaires gestionnaires desdites installations;
 - Mettre les installations en sports et loisirs à la disposition de la population;
 - Favoriser l'optimisation des offres de services en sports et loisirs, leur développement et leur innovation.

Objectifs spécifiques:

- Établir une offre de services inclusive et utiliser l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+) dans les phases de création, de mise en œuvre et de promotion des activités;
- Proposer une programmation destinée en majorité, mais sans y être limitée, aux enfants âgés de 0 à 17 ans, aux familles et aux personnes âgées;
- Miser sur la prise en charge par le milieu, la concertation et la complémentarité de l'offre de services;
- Favoriser le développement de saines habitudes de vie et promouvoir les bienfaits de la pratique d'activités de loisirs;
- Développer en continu l'offre de services en sports et loisirs, incluant les camps de jour et les activités extérieures dans les parcs (exemple : cours de groupes, activités de volley-ball de plage, etc.), afin qu'elle s'ajuste non seulement à l'évolution des besoins et des réalités des citoyens et citoyennes, mais également aux pratiques et tendances en matière de sports et de loisirs;
- Assurer l'accès des personnes et des organismes de la communauté identifiés par l'arrondissement aux espaces convenus des installations gérées;
- Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations, ainsi que la sécurité des activités, en appliquant les normes en vigueur.

Les organismes partenaires, dont fait partie le CDP, doivent s'inscrire dans une démarche évolutive d'accessibilité et d'inclusivité, à la fois éducative et pédagogique, en prenant en compte les besoins de la population, tous publics confondus. Ils doivent également agir de façon éthique et responsable afin de protéger l'intégrité et le bien-fondé du PAF-SLC.

Programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux:

Le PAF-SLC sera combiné au programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux. Ledit programme vise à assurer l'accueil de la population, de divers organismes et de fournisseurs, mais également la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville (centre du Plateau).

JUSTIFICATION

Cette contribution financière permet à l'organisme d'offrir à la population du territoire du Plateau-Mont-Royal des activités en sports et loisirs en proposant une tarification abordable. Le CDP est un acteur majeur dans son secteur de par son implication communautaire depuis plus de 30 ans.

L'organisme sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et s'efforce d'être à l'affût des nouvelles tendances en

sports et loisirs.

De plus, la mission de l'organisme rejoint la mission de la DCSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'organisme	Contribution de l'arrondissement			
	2023-2024 Recommandations		2024-2025 Recommandations	
	PAF-SLC	Accueil et surveillance	PAF-SLC	Accueil et surveillance
Centre du Plateau	168 400 \$	32 000 \$	168 400 \$	32 000 \$
Total	200 400 \$		200 400 \$	

En plus de la contribution financière annuelle de 200 400 \$, l'organisme CDP bénéficie:

- d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre du Plateau dont la valeur locative annuelle totale est de 580 149,54 \$
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations d'entretien ménager du centre du Plateau s'élevant à un coût moyen annuel situé entre 495 000 \$ et 545 000 \$
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations de maintenance du centre du Plateau
- d'une prise en charge par l'arrondissement des dépenses d'énergie du centre du Plateau (électricité, etc.)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et répond aux orientations et priorités suivantes:

Transition écologique

- Priorité 4: Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Solidarité, équité et inclusion

- Priorité 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.
- Priorité 9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation

- Priorité 10: Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

Innovation et créativité

- Priorité 14: Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

À l'échelle de quartier

- Priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en sports et loisirs de l'organisme CDP permet aux participant.e.s d'avoir accès à un coût moindre, voire gratuitement, à des activités diversifiées et de qualité, supervisées par du personnel qualifié, et ce, dans un cadre sécuritaire. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services dédiée à la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire n'est en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention :

- 1^e juillet 2023 - 30 juin 2024
- 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

Évaluation du programme:

- Période 2023-2024: rapport d'étape le 15 janvier 2024 et rapport annuel le 15 juillet 2024
- Période 2024-2025: rapport d'étape le 15 janvier 2025 et rapport annuel le 15 juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-09

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1239234005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 380 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 380 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement.
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-14 07:36

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239234005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 380 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Dans le cadre de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires, la DCSLDS a mis en place un programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), combiné à un programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, et s'associe à des organismes à but non lucratif pour la gestion de ses installations et pour proposer à sa population une offre de services étoffée en sports et loisirs.

La Relance des loisirs tout 9 inc. (RDLT9) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement intégral de la personne et la prise en charge des citoyens dans leurs communautés en utilisant le loisir (sportif, culturel, scientifique) et l'action communautaire comme moyen privilégié d'intervention en relançant ces loisirs auprès des institutions privées, semi-privées ou publiques. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Située dans le district électoral Mile-End, la RDLT9 offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme et le soutient financièrement depuis 1996.

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 30 juin 2023 et la nouvelle convention est établie sur une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 0298 - 5 décembre 2022 - 1207705005 - Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 95 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

CA20 25 0283 - 7 décembre 2020 - 1207705005 - Octroi d'une contribution financière annuelle de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CA19 25 0361 - 2 décembre 2019 - 1194686005 - Octroi d'une contribution financière de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet.

CA18 25 0450 - 3 décembre 2018 - 1185320007 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc., au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a travaillé depuis ces deux dernières années sur la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance ». Un comité de projet a été mis en place avec les organismes gestionnaires des installations de l'arrondissement afin d'avoir une démarche inclusive et participative, de faire preuve de transparence dans la démarche établie, mais surtout inscrire les retombées du projet dans la durabilité (solutions par et pour et ainsi favoriser la création de sens). Les principaux objectifs de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance » sont de :

- Répondre au manque de conformité des conventions actuelles, notamment en ce qui concerne le programme « Accueil et surveillance »;
- Répondre au manque de tangibilité et de justification du dollar octroyé;
- Mieux répondre aux besoins de la population en matière de sports et loisirs.

Cette révision des programmes a permis l'élaboration d'un **programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC)**, dont les principaux objectifs généraux et spécifiques sont indiqués ci-dessous.

Objectifs généraux:

- Offrir à la population de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal une

- programmation accessible d'activités en sports et loisirs adaptées à tous les goûts et à tous les âges;
- Offrir des activités et des camps de jour aux enfants âgés de 6 à 12 ans, durant la semaine de relâche scolaire (mois de mars) et la période estivale, incluant les enfants de 5 ans ayant complété leur maternelle;
 - Contribuer à la mise en place d'environnements favorables à la pratique des sports et des loisirs au sein des installations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en renforçant les partenariats avec les organismes communautaires gestionnaires desdites installations;
 - Mettre les installations en sports et loisirs à la disposition de la population;
 - Favoriser l'optimisation des offres de services en sports et loisirs, leur développement et leur innovation.

Objectifs spécifiques:

- Établir une offre de services inclusive et utiliser l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+) dans les phases de création, de mise en œuvre et de promotion des activités;
- Proposer une programmation destinée en majorité, mais sans y être limitée, aux enfants âgés de 0 à 17 ans, aux familles et aux personnes âgées;
- Miser sur la prise en charge par le milieu, la concertation et la complémentarité de l'offre de services;
- Favoriser le développement de saines habitudes de vie et promouvoir les bienfaits de la pratique d'activités de loisirs;
- Développer en continu l'offre de services en sports et loisirs, incluant les camps de jour et les activités extérieures dans les parcs (exemple : cours de groupes, activités de volley-ball de plage, etc.), afin qu'elle s'ajuste non seulement à l'évolution des besoins et des réalités des citoyens et citoyennes, mais également aux pratiques et tendances en matière de sports et de loisirs;
- Assurer l'accès des personnes et des organismes de la communauté identifiés par l'arrondissement aux espaces convenus des installations gérées;
- Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations, ainsi que la sécurité des activités, en appliquant les normes en vigueur.

Les organismes partenaires, dont fait partie la RDLT9, doivent s'inscrire dans une démarche évolutive d'accessibilité et d'inclusivité, à la fois éducative et pédagogique, en prenant en compte les besoins de la population, tous publics confondus. Ils doivent également agir de façon éthique et responsable afin de protéger l'intégrité et le bien-fondé du PAF-SLC.

Programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux:

Le PAF-SLC sera combiné au programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux. Ledit programme vise à assurer l'accueil de la population, de divers organismes et de fournisseurs, mais également la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville (centre Saint-Denis).

JUSTIFICATION

Cette contribution financière permet à l'organisme d'offrir à la population du territoire du Plateau-Mont-Royal des activités en sports et loisirs en proposant une tarification abordable. La RDLT9 est un acteur majeur dans son secteur de par son implication communautaire depuis plus de 30 ans.

L'organisme sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des

différentes clientèles du quartier et s'efforce d'être à l'affût des nouvelles tendances en sports et loisirs.

De plus, la mission de l'organisme rejoint la mission de la DCSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'organisme	Contribution de l'arrondissement			
	2023-2024 Recommandations		2024-2025 Recommandations	
	PAF-SLC	Accueil et surveillance	PAF-SLC	Accueil et surveillance
Relance des loisirs tout 9 inc.	158 000 \$	32 000 \$	158 000 \$	32 000 \$
Total	190 000 \$		190 000 \$	

En plus de la contribution financière annuelle de 190 000 \$, l'organisme RDLT9 bénéficie:

- d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre Saint-Denis dont la valeur locative annuelle totale est de 295 235,20 \$;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations d'entretien ménager du centre Saint-Denis s'élevant à un coût moyen annuel situé entre 180 000 \$ et 215 000 \$;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations de maintenance du centre Saint-Denis;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des dépenses d'énergie du centre Saint-Denis (électricité, etc.).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et répond aux orientations et priorités suivantes:

Transition écologique

- Priorité 4: Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Solidarité, équité et inclusion

- Priorité 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.
- Priorité 9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation

- Priorité 10: Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens

à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

Innovation et créativité

- Priorité 14: Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

À l'échelle de quartier

- Priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en sports et loisirs de l'organisme RDLT9 permet aux participant.e.s d'avoir accès à un coût moindre, voire gratuitement, à des activités diversifiées et de qualité, supervisées par du personnel qualifié, et ce, dans un cadre sécuritaire. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services dédiée à la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire n'est en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention :

- 1^e juillet 2023 - 30 juin 2024
- 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

Évaluation du programme:

- Période 2023-2024: rapport d'étape le 15 janvier 2024 et rapport annuel le 15 juillet 2024
- Période 2024-2025: rapport d'étape le 15 janvier 2025 et rapport annuel le 15 juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-09

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1239234002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 232 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 232 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement.

2. D'approuver le projet de convention à cet effet, pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-14 09:28

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1239234002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 232 800 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour les périodes du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC) et du programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Dans le cadre de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires, la DCSLDS a mis en place un programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC), combiné à un programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux, et s'associe à des organismes à but non lucratif pour la gestion de ses installations et pour proposer à sa population une offre de services étoffée en sports et loisirs.

L'Association Récréative Milton-Parc (ARMP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'ARMP vise à valoriser le dynamisme du quartier, renforcer son identité et le faire rayonner. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Située dans le district électoral de Jeanne-Mance, l'ARMP offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyen(ne)s de l'arrondissement du Plateau-Mont-

Royal. L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme et le soutient financièrement depuis 1996.

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 30 juin 2023 et la nouvelle convention est établie sur une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 0300 - 5 décembre 2022 - 1207705010 - Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 47 400 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

CA20 25 0286 - 7 décembre 2020 - 1207705010 - Octroi d'une contribution financière annuelle de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

CA19 25 0363 - 2 décembre 2019 - 1194686001 - Octroi d'une contribution financière de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet.

CA18 250496 - 13 décembre 2018 - 1185320002 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc, au montant de 94 800 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a travaillé depuis ces deux dernières années sur la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance ». Un comité de projet a été mis en place avec les organismes gestionnaires des installations de l'arrondissement afin d'avoir une démarche inclusive et participative, de faire preuve de transparence dans la démarche établie, mais surtout inscrire les retombées du projet dans la durabilité (solutions par et pour et ainsi favoriser la création de sens). Les principaux objectifs de la révision des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance » sont de :

- Répondre au manque de conformité des conventions actuelles, notamment en ce qui concerne le programme « Accueil et surveillance »;
- Répondre au manque de tangibilité et de justification du dollar octroyé;
- Mieux répondre aux besoins de la population en matière de sports et loisirs.

Cette révision des programmes a permis l'élaboration d'un **programme d'aide au fonctionnement en sports et loisirs communautaires (PAF-SLC)**, dont les principaux objectifs généraux et spécifiques sont indiqués ci-dessous.

Objectifs généraux:

- Offrir à la population de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal une

- programmation accessible d'activités en sports et loisirs adaptées à tous les goûts et à tous les âges;
- Offrir des activités et des camps de jour aux enfants âgés de 6 à 12 ans, durant la semaine de relâche scolaire (mois de mars) et la période estivale, incluant les enfants de 5 ans ayant complété leur maternelle;
 - Contribuer à la mise en place d'environnements favorables à la pratique des sports et des loisirs au sein des installations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en renforçant les partenariats avec les organismes communautaires gestionnaires desdites installations;
 - Mettre les installations en sports et loisirs à la disposition de la population;
 - Favoriser l'optimisation des offres de services en sports et loisirs, leur développement et leur innovation.

Objectifs spécifiques:

- Établir une offre de services inclusive et utiliser l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+) dans les phases de création, de mise en œuvre et de promotion des activités;
- Proposer une programmation destinée en majorité, mais sans y être limitée, aux enfants âgés de 0 à 17 ans, aux familles et aux personnes âgées;
- Miser sur la prise en charge par le milieu, la concertation et la complémentarité de l'offre de services;
- Favoriser le développement de saines habitudes de vie et promouvoir les bienfaits de la pratique d'activités de loisirs;
- Développer en continu l'offre de services en sports et loisirs, incluant les camps de jour et les activités extérieures dans les parcs (exemple : cours de groupes, activités de volley-ball de plage, etc.), afin qu'elle s'ajuste non seulement à l'évolution des besoins et des réalités des citoyen(ne)s, mais également aux pratiques et tendances en matière de sports et de loisirs;
- Assurer l'accès des personnes et des organismes de la communauté identifiés par l'arrondissement aux espaces convenus des installations gérées;
- Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations, ainsi que la sécurité des activités, en appliquant les normes en vigueur.

Les organismes partenaires, dont fait partie l'ARMP, doivent s'inscrire dans une démarche évolutive d'accessibilité et d'inclusivité, à la fois éducative et pédagogique, en prenant en compte les besoins de la population, tous publics confondus. Ils doivent également agir de façon éthique et responsable afin de protéger l'intégrité et le bien-fondé du PAF-SLC.

Programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux:

Le PAF-SLC sera combiné au programme Accueil et surveillance et de gestion des locaux. Ledit programme vise à assurer l'accueil de la population, de divers organismes et de fournisseurs, mais également la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville (centre Multiethnique Saint-Louis).

JUSTIFICATION

Cette contribution financière permet à l'organisme d'offrir à la population du territoire du Plateau-Mont-Royal des activités en sports et loisirs en proposant une tarification abordable. L'ARMP est un acteur majeur dans son secteur de par son implication communautaire depuis plus de 30 ans.

L'organisme sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des

différentes clientèles du quartier et s'efforce d'être à l'affût des nouvelles tendances en sports et loisirs.

De plus, la mission de l'organisme rejoint la mission de la DCSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'organisme	Contribution de l'arrondissement			
	2023-2024 Recommandations		2024-2025 Recommandations	
	PAF-SLC	Accueil et surveillance	PAF-SLC	Accueil et surveillance
Association récréative Milton-Parc	84 400 \$	32 000 \$	84 400 \$	32 000 \$
Total	116 400 \$		116 400 \$	

En plus de la contribution financière annuelle de 116 400 \$, l'organisme ARMP bénéficie :

- d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre Multiethnique Saint-Louis dont la valeur locative annuelle totale est de 164 075,20 \$;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations d'entretien ménager du centre Multiethnique Saint-Louis s'élevant à un coût moyen annuel d'environ 50 000 \$;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des opérations de maintenance du centre Multiethnique Saint-Louis;
- d'une prise en charge par l'arrondissement des dépenses d'énergie du centre Multiethnique Saint-Louis (électricité, etc.).

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et répond aux orientations et priorités suivantes :

Transition écologique

- Priorité 4: Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Solidarité, équité et inclusion

- Priorité 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.
- Priorité 9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation

- Priorité 10: Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens

à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

Innovation et créativité

- Priorité 14: Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

À l'échelle de quartier

- Priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en sports et loisirs de l'organisme ARMP permet aux participant(e)s d'avoir accès à un coût moindre, voire gratuitement, à des activités diversifiées et de qualité, supervisées par du personnel qualifié, et ce, dans un cadre sécuritaire. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services dédiée à la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire n'est en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention :

- 1^e juillet 2023 - 30 juin 2024
- 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

Évaluation du programme:

- Période 2023-2024: rapport d'étape le 15 janvier 2024 et rapport annuel le 15 juillet 2024
- Période 2024-2025: rapport d'étape le 15 janvier 2025 et rapport annuel le 15 juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-09

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1239518003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 91 038 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approbation des six projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 91 038 \$, à cinq organismes en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal;

Organisme	Projet	Période	Montant
Centre du Plateau	Accès-Loisirs Plus	5 juillet au 31 décembre 2023	26 022 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Un dîner presque parfait	5 juillet au 31 décembre 2023	8 261 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Cuisinons en grand!	5 juillet au 31 décembre 2023	18 429 \$
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	5 juillet au 31 décembre 2023	10 000 \$
La Petite maison de la miséricorde	Séjour en camp familial	5 juillet au 31 décembre 2023	2 500 \$
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	5 juillet au 31 décembre 2023	25 826 \$

2. D'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-15 08:22

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239518003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 91 038 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approbation des six projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 a vu la fin de cycle de quatre initiatives: Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et familles vulnérables (FDIS), Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le nouveau programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal est doté d'un budget total de 42,5 millions de dollars sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permet aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et les ressources disponibles et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ci-après les conditions générales pour une prolongation:

- Les projets prolongés peuvent l'être jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard;
- L'organisme doit continuer de répondre aux critères d'éligibilité;
- La prolongation est pour la poursuite des activités, aucun changement sur la nature du projet n'est admissible;
- Une seule prolongation est permise par projet.

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- La mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- La mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- Le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- Lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- Atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- Offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales ayant pris fin en 2022, à savoir le Fonds Diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Dans le cadre du déploiement local de Prévention Montréal, le Plateau-Mont-Royal a choisi de prolonger la grande majorité des projets financés par le FDIS, le PIMJ et l'ACCSU afin de permettre aux organismes communautaires du territoire de poursuivre leurs actions pour la jeunesse et la sécurité urbaine. Un appel de projets public aura lieu au cours des prochaines semaines afin de sélectionner les projets qui seront financés pour la période de janvier 2024 à décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville-centre :

CE22 2148 - 1229703001 - 21 décembre 2022 : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements

CM21 0441 -19 avril 2021 - Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000\$, pour la période de 2021-2024, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE19 0419 du 13 mars 2019 : Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017 : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016 : Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Arrondissement :

CA23 250113 - 1239519002 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 89 569,20 \$, toutes taxes applicables, à 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des 14 projets de convention à cet effet

CA22 250086 - 1229519001 - 2 mai 2022 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 36 959 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, dans le cadre du Fonds de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des 5 projets de convention à cet effet

CA21 250253 - 1219235001 - 22 novembre 2021 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 20 964 \$, toutes taxes applicables, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans - Approbation des projets de convention à cet effet

CA21 250082 - 1218509001 - 3 mai 2021 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

PROJETS PROLONGÉS À PARTIR D'ACCSU

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis
Nom du projet : Rassemblement citoyen
Montant de la contribution recommandée : 10 000 \$
Brève description du projet : Réalisation d'une fête de quartier ayant pour objectif la médiation sociale pour sensibiliser les résidents riverains au travail de l'organisme et à la réalité des jeunes à risque d'itinérance qui le fréquentent.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

PROJETS PROLONGÉS À PARTIR DU FDIS

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau
Nom du projet : Un dîner presque parfait
Montant de la contribution recommandée : 8 261 \$
Brève description du projet : Ateliers culinaires pour les enfants de 7-11 ans ayant comme objectif de développer des connaissances en horticulture, de préparer des recettes santé et de tester leurs compétences culinaires par un concours.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau
Nom du projet : Cuisinons en grand!
Montant de la contribution recommandée : 18 429 \$
Brève description du projet : Initier les jeunes à la cuisine en leur faisant préparer des lunchs qu'ils pourront apporter à l'école, leur faisant développer des habiletés pratiques, des connaissances nutritionnelles et de saines habitudes alimentaires.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

PROJETS PROPOSÉS DANS LE PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL

Nom de l'organisme : Centre du Plateau
Nom du projet : Accès-Loisirs Plus
Montant de la contribution recommandée : 26 022 \$
Brève description du projet : Favoriser la pratique et la découverte de plusieurs activités récréatives (physiques, sportives et de loisirs) dans un environnement facilitant l'accessibilité physique, géographique et économique.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Petite maison de la miséricorde
Nom du projet : Séjour en camp familial
Montant de la contribution recommandée : 2 500 \$
Brève description du projet : Permettre à des familles monoparentales et défavorisées l'accès à du répit et de l'intervention dans un contexte de camp familial dans la nature.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Plein Milieu
Nom du projet : Travail de proximité jeunesse
Montant de la contribution recommandée : 25 826 \$
Brève description du projet : Effectuer un travail de proximité auprès des jeunes dans le secteur de l'école secondaire Jeanne-Mance afin de travailler sur la prévention et la réduction des méfaits et des comportements à risque.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau programme Prévention Montréal, une prolongation des projets financés par les programmes antérieurs est possible afin de maintenir une offre de services pertinente pour les personnes vulnérables du territoire, en attendant le déploiement complet du programme. Trois des projets proposés sont des prolongations, qui permettront de favoriser l'inclusion sociale de populations vulnérables (jeunes en situation ou à risque d'itinérance, enfants en situation de vulnérabilité, etc.) et de favoriser la cohabitation sociale.

Quant aux trois nouveaux projets proposés, ceux-ci permettent d'amorcer le déploiement du programme en favorisant l'inclusion sociale des jeunes, le développement de compétences et d'habiletés émotionnelles et sociales pour les jeunes et leurs parents. Ces projets ont été sélectionnés à travers un appel de projets sur invitation.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2023 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires et inclusifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 91 038 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs pour la certification des fonds.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Axe	Soutien au projet global %
		2021	2022	2023	2023		
Centre du Plateau	Accès-Loisirs Plus	0 \$	0 \$	0 \$	26 022 \$	1	100
Cuisines collectives du Grand Plateau	Un dîner presque parfait	0 \$	8 261 \$	0 \$	8 261 \$	1	100
Cuisines collectives du Grand Plateau	Cuisinons en grand!	6 205,98 \$	6 205,98 \$	0 \$	18 429 \$	1	63
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	0 \$	3 169 \$	0 \$	10 000 \$	2	100
La Petite maison de la miséricorde	Séjour en camp familial	0 \$	2 500 \$	0 \$	2 500 \$	1	11
	Travail de						

Plein Milieu	proximité jeunesse	0 \$	16 500 \$	25 826 \$	25 826 \$	2	35
--------------	-----------------------	------	-----------	--------------	-----------	---	----

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité.

Développement social

La contribution de l'arrondissement aux six projets permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2022 :

Axe 1:

- **Action 5:** Favoriser les initiatives de cohabitation et de mixité sociale
- **Action 7 :** Déterminer les priorités d'intervention locales en développement social et mettre en place des stratégies pour rehausser l'impact sur les citoyens
- **Action 8:** Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- **Action 9:** Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

Axe 2:

- **Action 12 :** Accroître l'impact des initiatives en sécurité alimentaire
- **Action 22:** Poursuivre la création de milieux de vie inspirants et durables

Axe 3:

- **Action 27:** Reconnaître l'action citoyenne ainsi que l'engagement social et communautaire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le financement de l'arrondissement, ces projets ne pourraient se poursuivre ou voir le jour. Ils permettent aux jeunes vulnérables du Plateau-Mont-Royal de développer leur plein potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final sera requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Gabrielle LALIBERTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Gabrielle LALIBERTE, 12 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Noelle ROUTHIER-BEAULE
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-08

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1239235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier maximal de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la période 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Organisme	Projet	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	Entente administrative Ville/MTESS	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	Animation et coordination d'une Table de quartier	2 233 \$	16 380 \$	15 000 \$

2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme ci-haut désigné, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-13 16:23

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier maximal de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la période 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP), le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), les cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de Montréal, la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et les arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

- En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2023-2024 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 102 436 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville centre :

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au

développement social local

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA22 250128 - 1229235002 - 6 juin 2022 - Octroi d'un soutien financier maximal de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

CA21 250120 - 1216616003 - 7 juin 2021 - Octroi d'un soutien financier au montant de 33 613 \$, toutes taxes incluses, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

CA20 250126 - 1206616002 - 1er juin 2020 - Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2020 à 2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La Table de quartier est une instance intersectorielle et multiréseaux qui agit collectivement et durablement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyen(ne)s, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Avec ce soutien financier et sa participation à la concertation, l'arrondissement reconnaît qu'il est une partie prenante au développement social local et que la complémentarité des interventions de tous les acteurs impliqués dans l'Initiative montréalaise contribue au développement du plein potentiel des individus et de la collectivité.

Ce financement rend ainsi possible la réalisation d'actions de la Table de quartier afin d'agir sur quatre changements souhaités priorisés par le quartier :

- Le vivre-ensemble et la dignité des personnes sont renforcés par des initiatives valorisant la diversité, l'équité et l'inclusion;
- La sécurité et l'autonomie alimentaire des citoyen(ne)s du Plateau-Mont-Royal sont renforcées grâce au développement et à la consolidation du système alimentaire local et durable;
- La population a accès à des espaces résidentiels et communautaires adaptés à leurs besoins;
- Les populations en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale, ou à risque de l'être, ont accès à des ressources et des services adaptés et diversifiés (harmonisés), selon les réalités multiples vécues par ces personnes.

JUSTIFICATION

La Table de quartier a réalisé plusieurs démarches :

- Assemblées de quartier et tournées communautaires;
- Recrutement intersectoriel et multiréseaux (mobilisation citoyenne, liens avec les sociétés de développement commercial);
- Démarche Tisser le Plateau (consultation des organismes du Plateau pour actualiser les axes prioritaires et déposer un plan de quartier en 2023);
- Réflexion sur la clarification des mandats (distinction du rôle de soutien aux

membres par rapport au rôle de table de quartier).

La Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal a atteint cette année les objectifs du cadre de référence de l'Initiative montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2023-2024, pour la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal s'élève à 103 058,33 \$ réparti comme suit :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
51 620 \$	17 825,33 \$	33 613 \$	103 058,33 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$	2,16 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	15,89 %
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	15 000 \$	14,55 %
TOTAL	33 613 \$	32,62 %

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** :

- Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

DA 779267

Imputation : 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052134.00000.00000

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS** :

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est de sa compétence en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DA 779223

Imputation : 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003662.052134.00000.00000

Concernant la contribution allouée par **l'arrondissement** :

- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Imputation : 1001.0014000.303476.05803.61900.016491

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en

inclusion, équité et accessibilité universelle.

Développement social

La contribution de l'arrondissement à la Table de quartier permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Axe 2 : Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine.

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social.

Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyen(ne)s et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le respect de la convention ainsi que l'avancement des projets de la Table de quartier CDC ASGP feront l'objet d'un suivi en continu par la conseillère en développement communautaire de l'arrondissement.

La transmission annuelle de l'ensemble des documents demandés à la CDC ASGP devra être déposée au moment demandé par les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise et sera analysée par ces derniers. Ces documents devront présenter l'atteinte des objectifs énoncés dans la cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Fin de la convention : 31 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, la directrice de direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tina TRAN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et événements

Le : 2023-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1239234004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2023

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2023 :

Nom de l'organisme	Montant attribué MEQ 2023-2024	Montant attribué VdM 2023-2024	Contribution PMR
Association récréative Milton-Parc	non communiqué	6 021,23 \$	2 163 \$
Centre du Plateau		5 670,34 \$	2 038 \$
Centre Sablon		6 410,64 \$	2 304 \$
Les YMCA du Québec - succursale du Parc		6 410,64 \$	2 304 \$
Relance des Loisirs Tout 9		1 923,19 \$	691 \$
	- \$	26 436,04 \$	9 500 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-13 16:21

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1239234004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2023

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal confiait la coordination des fonds municipaux du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) à l'organisme AlterGo. En 2022, de nouvelles informations relatives à la responsabilité légale de la Ville de Montréal font en sorte que l'intégralité des opérations de la gestion des fonds municipaux sont confiées entièrement au SDIS.

Ainsi, à compter de 2023, la Ville de Montréal lance son propre appel de projets, le Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM), sur une période de 2 ans, tandis que l'organisme AlterGo poursuit la coordination du financement provenant du ministère de l'Éducation du Québec.

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes à mobilité réduite et d'offrir le même niveau de service pour tous, l'objectif de ce programme est de financer l'embauche d'un personnel qualifié et formé à l'accompagnement des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles afin de leur permettre de réaliser une activité de loisir, et ainsi répondre à leurs besoins d'accompagnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 250305 - 1229234004 - 5 décembre 2022 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022.

CA21 250153 - 1218509003 - 5 juillet 2021 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021.

CA19 250223 - 1197705003 - 2 juillet 2019 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 19 468 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2019.

DESCRIPTION

Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Division du développement social et des événements ou une offre de service locale recevront de l'arrondissement un soutien financier complémentaire. La répartition du soutien financier de l'arrondissement (9 500 \$) vise à combler les besoins non répondus par la contribution du Programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Les organismes Association récréative Milton-Parc, Centre du Plateau, Centre Sablon, le YMCA du Québec - succursale du Parc et Relance des Loisirs Tout 9, dont les missions respectives sont décrites ci-dessous, ont fait une demande de soutien financier afin de procéder à l'inclusion de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles à l'intérieur de leurs activités régulières de camps de jour. Ces organismes reçoivent une contribution du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Organismes soutenus:

- **Association récréative Milton-Parc:** Organisme dont la mission est de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'organisme vise également à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.
- **Centre du Plateau:** Organisme dont la mission est de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de la communauté en offrant un milieu de vie accessible à tous, des activités de loisirs, sportives, socio-culturelles, éducatives et divers programmes communautaires afin de favoriser une équité sociale.
- **Centre Sablon:** Organisme dont la mission est d'aider les jeunes de tous les milieux à se réaliser par les activités sportives et de plein air.
- **YMCA du Québec - succursale du Parc:** Organisme dont la mission est d'inspirer et d'engager chaque personne à se réaliser, à s'épanouir et à contribuer à sa collectivité.
- **Relance des Loisirs Tout 9:** Organisme dont la mission est de favoriser le développement intégral de la personne et la prise en charge des citoyennes et citoyens dans leurs communautés en utilisant le loisir (sportif, culturel, scientifique) et l'action communautaire comme moyen privilégié d'intervention en relançant ces loisirs auprès des institutions privées, semi-privées ou publiques.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier s'inscrit dans la mise en place du programme municipal récurrent d'accompagnement en loisir.

Pour une partie de la population montréalaise vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière amènent les organisations de personnes ayant une limitation fonctionnelle à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son

développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-après représente un résumé des montants à verser aux organismes pour 2023 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM). La somme totale sera répartie comme suit :

Nom de l'organisme	Montant attribué MEQ 2023-2024	Montant attribué VdM 2023-2024	Contribution PMR
Association récréative Milton-Parc	non communiqué	6 021,23 \$	2 163 \$
Centre du Plateau		5 670,34 \$	2 038 \$
Centre Sablon		6 410,64 \$	2 304 \$
Les YMCA du Québec - succursale du Parc		6 410,64 \$	2 304 \$
Relance des Loisirs Tout 9		1 923,19 \$	691 \$
	- \$	26 436,04 \$	9 500 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ces organismes proposent une offre de service qui favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

Développement social

L'octroi de ces contributions nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
- Action 10 : Faire de nos installations culturelles sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

- Action 30 : Actualiser nos pratiques partenariales

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles n'auraient pas accès à des services de loisir qui favorisent leur inclusion sociale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire n'est en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-06

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1233945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$, taxes incluses, à Comité du logement du Plateau-Mont-Royal pour la phase 2 du projet « Plus le quartier est IN, plus les locataires sont OUT! » - Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 5 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Projet	Montant
Comité du logement du Plateau-Mont-Royal	Projet de prévention pour les locataires en situation de vulnérabilité sur le Plateau-Mont-Royal.	5 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-20 13: 45

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$, taxes incluses, à Comité du logement du Plateau-Mont-Royal pour la phase 2 du projet « Plus le quartier est IN, plus les locataires sont OUT! » - Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Comité du logement du Plateau-Mont-Royal

Projet : Phase 2 du projet « Plus le quartier est IN, plus les locataires sont OUT! »

Description : La phase 2 du projet « Plus le quartier est IN, plus les locataires sont OUT! » a pour but de développer une expertise pour l'accompagnement, l'intervention en situation de crise et le développement de compétences pour les locataires à risque de devoir quitter le quartier ou de se retrouver sans logis.

Montant de la contribution : 5 000 \$

JUSTIFICATION

Par cette contribution, l'arrondissement permet à l'organisme *Comité logement du Plateau-Mont-Royal* de soutenir les locataires en situation de vulnérabilité et de trouver des outils adéquats pour défendre leurs droits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 5 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Josée LÉGARÉ
Adjointe de direction

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1233945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$, taxes incluses, à l'Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP) afin d'organiser la Fête nationale du Québec dans le quartier du « Petit Laurier » qui aura lieu le 23 juin 2023.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$, taxes incluses, à l'Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP) afin d'organiser la Fête nationale du Québec dans le quartier du « Petit Laurier » qui aura lieu le 23 juin 2023.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-20 13:51

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$, taxes incluses, à l'Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP) afin d'organiser la Fête nationale du Québec dans le quartier du « Petit Laurier » qui aura lieu le 23 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP)

Projet : Fête nationale du Québec dans le quartier du « Petit Laurier »

Description : Pour une 16e année, l'APAP a, de nouveau, été retenue pour organiser un événement familial dans le quartier du « Petit Laurier » (parc Laurier) qui aura lieu le 23 juin 2023 dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

Montant de la contribution : 3 000 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à cœur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 3 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans

l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CLOUTIER

Le : 2023-06-19

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1233945017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 300 \$, taxes incluses, à Mémoire du Mile End pour l'organisation d'un événement visant à souligner le départ à la retraite de M. Stephen Welch, propriétaire bien connu et très apprécié de la librairie S.W Welch située dans le Mile End.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses, à Mémoire du Mile End pour l'organisation d'un événement visant à souligner le départ à la retraite de M. Stephen Welch, propriétaire bien connu et très apprécié de la librairie S.W Welch située dans le Mile End.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-21 10:45

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1233945017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 300 \$, taxes incluses, à Mémoire du Mile End pour l'organisation d'un événement visant à souligner le départ à la retraite de M. Stephen Welch, propriétaire bien connu et très apprécié de la librairie S.W Welch située dans le Mile End.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Mémoire du Mile End

Projet : Pour l'organisation d'un événement visant à souligner le départ à la retraite de M. Stephen Welch, propriétaire bien connu et très apprécié de la librairie S.W Welch située dans le Mile End.

Description : Connu et très apprécié dans le Mile-End, le propriétaire de la librairie S.W.Welch fermera tout prochainement les portes de son commerce. Ayant fait le bonheur de lecteurs et lectrices pendant plusieurs années, nombre d'artistes et de citoyens souhaitent aujourd'hui souligner son départ à la retraite et lui rendre un hommage public par l'organisation d'un événement convivial et ouvert à la communauté. Sont envisagés des discours de remerciement, la remise d'une lettre encadrée de la mairesse et des cartes postales hommages réalisées avec la collaboration de Patsy Van Roost (le fée du Mile End) contenant des mots de sympathie des citoyens du quartier.

Montant de la contribution : 300 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 300 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Frédéric BRABANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eugeniu RASCU, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-20

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1239746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du SGPI pour les sommes couvrant les frais des services professionnels de la Phase-1 Planification du projet de transition énergétique du Centre du Plateau , au montant total de 90 925 \$ (taxes non incluses) et autoriser la dépense de 21 400 \$ (taxes non incluses) par l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal pour les services professionnels du projet de réfection de la toiture, dans le cadre de l'entente-cadre en services professionnels de Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay CO Inc.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'autoriser le versement du SGPI pour les sommes couvrant les frais des services professionnels de la Phase-1 Planification du **projet de transition énergétique du Centre du Plateau**, au montant total de 90 925 \$ (taxes non incluses),

D'autoriser la dépense de 21 400 \$ (taxes non incluses) par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services professionnels du **projet de réfection de la toiture**, dans le cadre de l'entente-cadre en services professionnels de Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay CO Inc.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-22 13:59

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du SGPI pour les sommes couvrant les frais des services professionnels de la Phase-1 Planification du projet de transition énergétique du Centre du Plateau, au montant total de 90 925 \$ (taxes non incluses) et autoriser la dépense de 21 400 \$ (taxes non incluses) par l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal pour les services professionnels du projet de réfection de la toiture, dans le cadre de l'entente-cadre en services professionnels de Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay CO Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en oeuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser les mesures de son Plan climat 2020 - 2030 répondant au PMO. L'Entente a pour objectif de soutenir le financement de projets porteurs en matière de lutte contre les changements climatiques, dont une large contribution servira à accélérer la décarbonation du parc immobilier municipal de la Ville (Programme) qui vise la carboneutralité de celui-ci en 2030.

Le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) a planifié une stratégie de déploiement du Programme intégrant notamment sept (7) projets d'arrondissements (dont celui du Centre du Plateau) parmi de grands émetteurs en GES du parc immobilier afin d'améliorer leur performance énergétique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer leur résilience face aux aléas climatiques.

Dans ce cadre, le SGPI a proposé, à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'inclusion au programme de décarbonation du parc immobilier municipal, du bâtiment « Centre du Plateau », pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements géothermiques et électriques sans émission de GES. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a par ailleurs demandé que des travaux de réfection complète de la toiture y soient intégrés et que les études, plans et travaux de la toiture partiellement végétalisée seront

complètement à sa charge.

La part de dépenses pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est modulée selon des critères d'admissibilités assignées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

L'estimation préliminaire des travaux de géothermie incluant contingences, services professionnels et taxes, s'élève à 4 450 000 \$ (2 820 000 \$ financés par subvention du programme de décarbonation et 1 630 000 \$ financés par l'arrondissement PMR).

L'estimation préliminaire des travaux de la toiture partiellement végétalisée incluant contingences, services professionnels et taxes, s'élève à 2 856 000 \$ financés totalement par l'arrondissement PMR.

Un appel d'offres public de services professionnels a été publié par le SGPI (#22-19540) et les professionnels Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay CO inc. en ont été l'adjudicataire conforme. Une entente-cadre a été établie pour la réalisation de sept projets d'arrondissement pour la transition énergétique du parc immobilier de la Ville pour une période de 3 ans, au montant global estimé de l'entente-cadre de 3 833 179,38 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0466 – 25 mars 2022	D'autoriser le directeur général de la Ville à signer la convention de subvention, à être ratifiée par le conseil d'agglomération, entre le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal dans le cadre du Plan pour une économie verte, et encaisser la somme de 117 146 900 \$ destinée à mettre en œuvre le Plan Climat 2020-2030. (Dossier 12273350002).
GDD no : 1225895002	Conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay Co. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville pour une période de 3 ans (Montant estimé de l'entente : 3 833 179,38 \$, taxes incluses (contrat : 3 221 159,15 \$ + contingences 483 173,87 \$ + incidences 128 846,37 \$)) - Appel d'offres public (22-19540) - (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le versement des sommes couvrant les honoraires professionnels correspondant à la Phase-1- Planification soit :

- un premier montant de 90 925 \$ (avant taxes) correspondant aux honoraires professionnels pour les travaux de remplacement des sources d'énergie (géothermie) et pris en charge par le Programme de décarbonation.

- et un deuxième montant de 21 400 \$ (avant taxes) correspondant aux honoraires professionnels pour les travaux de toiture, pris en charge par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Dans le cadre de l'entente-cadre conclue entre le SGPI et BPA-Lemay, les services professionnels des différentes phases sont décrits ci-dessous :

- Phase-1 : Planification : Coordination du projet, relevés, études préliminaires et validation du concept.

- Phases-2-3-4 : Production des documents de conception/d'exécution - Exécution des travaux - Mise en service et exploitation : coordination des projets, estimation des coûts

des travaux selon l'avancement des plans et devis, plans et devis, surveillance en chantier et mise en service et exploitation.

Une enveloppe financière pour contingences correspondant à 15 % de la valeur du contrat est prévue afin de pallier aux imprévus qui pourraient surgir durant la conception et réalisation des travaux. Le budget global comprend également une provision de 4 % de la valeur des travaux pour les incidences, notamment pour les services de laboratoire.

Le mode de rémunération des honoraires professionnels est à taux horaire pour la Phase-1 de concept/préliminaire (relevés, inventaires et études), les services professionnels au rôle de coordonnateur pour l'ensemble du mandat, les services professionnels d'ingénieur sénior – Agent de mise en service pour la phase de mise en service décrite au devis et les services additionnels. Le mode de rémunération est à pourcentage pour toutes les autres subséquentes des Phases-2-3-4.

JUSTIFICATION

L'obtention de la subvention permet à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de financer les travaux de décarbonisation du bâtiment Centre du Plateau et ceci par des travaux de géothermie dans le cadre de la transition écologique prévue de 2023 à 2025 et aussi par des travaux complémentaires de réfection de la toiture.

L'arrondissement a pris connaissance du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités applicables du Programme de subvention de la décarbonation.

L'aide financière obtenue permettra d'améliorer le système électromécanique du bâtiment Centre du Plateau qui offre diverses installations sportives et sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les engagements financiers de l'arrondissement PMR sont modulés comme suit : 63,5 % pour le Programme de décarbonation - et 36,5% pour l'arrondissement PMR pour les travaux de géothermie; les dépenses liées à la réfection de la toiture seront assumés à 100 % par l'arrondissement PMR.

L'estimation préliminaire des travaux de géothermie incluant frais généraux, admin. et profits, contingences, honoraires professionnels, incidences et taxes, s'élève à 4 450 000 \$ (2 820 000 \$ financés par subvention du Programme de décarbonation et 1 630 000,00\$ financés par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal).

L'estimation préliminaire des travaux de la toiture partiellement végétalisée frais généraux, admin et profits, contingences, honoraires professionnels, incidences et taxes, s'élève à 2 856 000 \$ financés totalement par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ESTIMATION ET RÉPARTITION des composants du projet	Source de financement		Sous-totaux
	Subvention PEV-DIM	Arrondissement PMR	
Sous-total 1 - Coût geothermie (incluant frais généraux, admin et profits, contingences, honoraires professionnels, incidences et taxes)	2 820 000 \$	1 630 000 \$	4 450 000 \$
Sous-total 2- Coût toiture (incluant frais généraux, admin et profits, contingences, honoraires professionnels, incidences et taxes)	0,00 \$	2 856 000 \$	2 856 000 \$
Coût total :	2 820 000 \$	4 486 000 \$	7 306 000 \$

Les projets de décarbonation du parc immobilier de la ville de Montréal incluant celui du Centre du Plateau, contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention financière du projet de décarbonation du Centre du Plateau est soumise à des délais/date de réalisation et de mise en service, la date de fin de travaux et de mise en service est fixée au 31 mars 2025, ce qui implique un suivi serré de l'échéancier de réalisation du projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATE	Planifiée
Début phase démarrage	2023-02-15
Fin phase de démarrage / Début phase planification	2023-03-09
Fin phase de planification / Début phase exécution-conception	2023-06-30
Fin de la phase de exécution-conception / Début phase exécution-travaux	2024-04-01
Réception provisoire partielle	2024-09-30
Réception provisoire totale / Début des garanties contractuelles d'entretien	2025-02-28
Fin phase exécution-travaux / Livraison / Début phase clôture	2025-03-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah LOUAFI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-20

Stéphanie-Anne GARON
conseiller(ere) en aménagement- c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1239248002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2023.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2023 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-19 16:09

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239248002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, et des listes des bons de commande autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA
ANALYSTE DE DOSSIERS

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1239331007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-13 13:42

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239331007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.
On entend par :

Domaine public : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terrains et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

Événement public : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Un événement public peut être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA23 250120 - 1239968001 - 5 juin 2023 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics
- CA23 250271 - 1239331004 - 1er mai 2023 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics
- CA23 250016 - 1239331001 - 6 février 2023 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public temporairement pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c.*

O-0.1, article 22.6:

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de chacun des événements sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui coassure la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures sanitaires n'étant pas à l'ordre du jour actuellement, aucune mesure spécifique n'est requise. Cependant les parties prenantes s'ajusteront en conséquence en cas de tout changement en lien avec les mesures d'urgence sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le

territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de fermeture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe SEGUIN
Agent(e) de projets, promotions et événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-09

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1232583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02).

ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2023-02)

VU les articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite permettre certains usages non autorisés par le règlement d'urbanisme, mais acceptables pour la population et compatibles avec le milieu, sous réserve de conditions assurant un contrôle adéquat sur leur implantation et leur exercice;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser une occupation optimale des terrains et des bâtiments, notamment des espaces laissés vacants, en tenant compte de la nature particulière des usages projetés et des caractéristiques propres aux milieux d'insertion concernés;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite encourager une plus grande mixité d'usages pour créer des milieux de vie, de travail et d'étude dynamiques et plus complets;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser le développement d'une offre de logements diversifiés répondant à différents besoins de la population;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite répondre à de nouveaux besoins à l'égard, entre autres, d'espaces de ramassage de colis ou destinés à recevoir et à traiter des contenants consignés, de services de livraison ainsi que de lieux d'innovation dans le domaine des activités agricoles en milieu urbain.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable à l'adoption du présent projet de règlement lors de sa réunion du 21 février 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement sur les usages conditionnels visant à permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser, à la suite d'une procédure d'évaluation et à certaines conditions, un usage qui ne l'est pas par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) en raison de sa nature ou de ses exigences d'implantation;

D'adopter le premier projet du Règlement 2023-02 intitulé *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* ;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mercredi 21 juin 2023, à 18h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

Signé par Stéphane CLOUTIER Le 2023-05-16 11:18

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02).

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) permettent l'adoption, par un arrondissement, d'un règlement sur les usages conditionnels. Il vise à pouvoir autoriser, à la suite d'une procédure d'évaluation et à certaines conditions, un usage qui ne l'est pas en raison de sa nature ou de ses exigences d'implantation. Il introduit une souplesse qui vient compléter les procédures d'autorisation de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et de projets en vertu de l'article 89 de la Charte.

Une fois le règlement sur les usages conditionnels en vigueur, le conseil d'arrondissement peut se prononcer sur une demande éligible après avoir préalablement obtenu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme. Chaque demande est évaluée selon les critères énoncés dans le règlement sur les usages conditionnels. La décision du conseil d'arrondissement est rendue par résolution. Une décision positive doit énoncer toute condition qui doit être remplie relativement à l'implantation ou à l'exercice de l'usage, alors qu'une décision négative doit préciser les motifs du refus.

Par ailleurs, bien que l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels doive faire l'objet d'une assemblée publique et que les dispositions qu'il contient soient susceptibles d'approbation référendaire, par la suite, l'autorisation d'une demande d'usage conditionnel en vertu de celui-ci n'est pas assujettie à ces obligations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'adopter un règlement visant à pouvoir autoriser les usages conditionnels suivants, par famille d'usages:

Zones de la famille habitation

1. Catégorie d'usages principale de la famille habitation, à tous les niveaux d'un bâtiment:
 - a) habitation: centre d'hébergement collectif, gîte et maison de chambres;

b) équipements collectifs et institutionnels: activité communautaire ou socioculturelle, école primaire et préscolaire et garderie;

2. Espace de coin situé au rez-de-chaussée: usage autorisé de la famille habitation;

3. Bâtiment comportant un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit par le règlement d'urbanisme.

Zones de la famille commerce

1. Catégorie d'usages principale C.2 (commerces et services en secteurs de faible intensité commerciale), et où n'est pas autorisée la catégorie I.2, à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) habitation: logement, centre d'hébergement collectif, gîte et maison de chambres;

b) équipements collectifs et institutionnels: activité communautaire ou socioculturelle;

2. Catégorie d'usages principale C.4 (commerces et services en secteurs de forte intensité commerciale), et où n'est pas autorisée la catégorie I.3(3), au rez-de-chaussée et aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment:

a) habitation: logement, centre d'hébergement collectif, gîte et maison de chambres;

b) commerces et services: lieu de retour et transport et distribution (ex.: espaces destinés à recevoir des contenants consignés et espaces de ramassage de colis);

3. Usage complémentaire à un usage de la famille commerce, à tous les niveaux d'un bâtiment et à l'extérieur de celui-ci, incluant sur un toit:

a) commerces et services: activité agricole maraîchère ou horticole (culture de fruits, de légumes, de champignons, de fleurs ou d'autres plantes à des fins commerciales), pouvant comprendre la vente et l'étalage de produits agro-alimentaires.

Zones de la famille industrie

1. Catégorie d'usages principale I.2 (industrie en mixité avec d'autres activités urbaines), à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) commerces et services déjà autorisés au rez-de-chaussée ou autorisés dans une autre catégorie de la famille industrie: café, entrepôt, salle de spectacle, serre commerciale ou pépinière, transport et distribution, etc.;

b) autres commerces et services: lieu de retour;

2. Catégorie d'usages principale I.3(3) (industrie en secteur désigné - abords des voies ferrées), à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) industrie: établissement de tri, de récupération ou de conditionnement de papier, de carton, de verre, de plastique, de métal ou de produits dérivés (ex.: espaces destinés à recevoir et à traiter des contenants consignés);

b) commerces et services déjà autorisés dans une autre catégorie de la famille industrie: commerce de détail, entrepôt, salle de spectacle, etc.;

c) autres commerces et services: lieu de retour;

3. Catégorie d'usages principale I.3(4) (industrie en secteur désigné - rues D'Iberville et Frontenac), à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) commerces et services déjà autorisés dans une autre catégorie de la famille

industrie: entrepôt, serre commerciale ou pépinière, etc.;

b) autres commerces et services: lieu de retour;

4. Catégorie d'usages principale I.4 (industrie), à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) industrie: établissement de tri, de récupération ou de conditionnement de papier, de carton, de verre, de plastique, de métal ou de produits dérivés;

b) commerces et services déjà autorisés dans une autre catégorie de la famille industrie: bureau, café, entrepôt, garde et dressage pour animaux domestiques, salle de spectacle, serre commerciale ou pépinière, soins personnels, transport et distribution, etc.;

c) autres commerces et services: lieu de retour;

5. Catégorie d'usages principale I.2, I.3(3), I.3(4) ou I.4, à tous les niveaux d'un bâtiment, à l'extérieur, incluant sur un toit, ou sur un terrain non bâti:

a) industrie: activité agricole maraîchère ou horticole, pouvant comprendre la vente et l'étalage de produits agro-alimentaires.

Zones de la famille équipements collectifs et institutionnels

1. Catégorie d'usages principale E.2 (sports, loisirs, éducation et activités communautaires), E.4 (éducation et culture), E.5(3) (santé et hébergement) ou E.6 (équipements civiques et administration publique), à tous les niveaux d'un bâtiment:

a) équipements collectifs et institutionnels autorisés dans d'autres catégories de la même famille: aréna, bureau d'administration et de services publics, centre d'activités physiques, centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre de réadaptation, collège d'enseignement général et professionnel, école primaire et préscolaire, école secondaire, maison de la culture, musée, université, etc.

La Direction recommande aussi de pouvoir autoriser les usages conditionnels suivants en dérogation aux exigences d'implantation prescrites par le règlement d'urbanisme:

1. Un usage sur une superficie de plancher supérieure à la superficie de plancher maximale prescrite (usages principaux ou complémentaires);

2. Un logement ou une résidence de tourisme commerciale en adjacence à un bar, une salle de réception, une salle de spectacle ou un studio de production, et vice versa.

Par ailleurs, la Direction recommande les critères suivants pour l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel:

Critères d'évaluation généraux

1. Le niveau de difficulté de l'occupation du terrain ou du bâtiment aux fins des usages prescrits par le règlement d'urbanisme, en regard notamment de contraintes physiques telles que ses dimensions ou sa configuration, le cas échéant;

2. La qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques et l'apparence du bâtiment, ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;

3. La nature et le degré de concentration des usages implantés dans le bâtiment, dans la zone concernée et dans le milieu environnant;

4. La localisation de l'usage projeté à l'intérieur de la zone concernée, sur le terrain et à l'intérieur du bâtiment, ainsi que la localisation des accès aux différents usages;

5. La préservation de la qualité de vie et de la quiétude des résidents et des occupants du milieu environnant par la mise en place de mesures adéquates de mitigation des nuisances, notamment sur le plan du bruit, des émanations et de la circulation;

6. L'impact de l'usage projeté sur la structure commerciale ou industrielle de la zone concernée ou de la rue;

7. La nature des modifications apportées au bâtiment ou au terrain pour accueillir l'usage projeté;
8. La mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations par l'usage projeté, ainsi que sa contribution au verdissement et à la perméabilité des sols;
9. La contribution de l'usage projeté à la préservation ou à l'amélioration de l'apparence ou de la sécurité des lieux;
10. La qualité de l'organisation fonctionnelle de l'usage projeté, au regard notamment de sa capacité d'encourager les modes de transport actif, de la mise en place de mesures de récupération, de recyclage et de réemploi, de la gestion stratégique des matières résiduelles et de la sécurité;
11. La capacité de l'usage projeté à minimiser ses impacts sur les locataires, le cas échéant.

Critères d'évaluation particuliers pour un usage conditionnel de la famille habitation

1. La qualité d'intégration de l'usage projeté, notamment en termes de localisation dans le bâtiment et de superficie;
2. L'accès à des espaces extérieurs individuels ou communs.

Critères d'évaluation particuliers pour un usage conditionnel de la famille commerce, de la famille industrie ou de la famille équipements collectifs et institutionnels

1. La compatibilité de l'usage projeté avec le milieu environnant considérant son intensité, notamment en termes de superficie de plancher, de nombre d'employés, d'heures d'ouverture, de volume de clientèle et de visiteurs;
2. La contribution de l'usage projeté au renforcement du caractère de la zone concernée ou de la rue et à l'animation de celle-ci.

Enfin, la Direction recommande d'imposer les amendes suivantes en cas de non-respect d'une condition prévue à la résolution du conseil d'arrondissement autorisant un usage conditionnel, et ce, conformément à l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19):

1. S'il s'agit d'une personne physique:

- a) pour une première infraction, d'une amende de 700 \$ à 1 000 \$;
- b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

2. S'il s'agit d'une personne morale:

- a) pour une première infraction, d'une amende de 1 400 \$ à 2 000 \$;
- b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de règlement sur les usages conditionnels pour les motifs suivants :

- Permettre certains usages non autorisés par le règlement d'urbanisme, mais acceptables pour la population et compatibles avec le milieu, sous réserve de conditions assurant un contrôle adéquat sur leur implantation et leur exercice;
- Favoriser une occupation optimale des terrains et des bâtiments, notamment des espaces laissés vacants, en tenant compte de la nature particulière des usages projetés et des caractéristiques propres aux milieux d'insertion concernés;
- Encourager une plus grande mixité d'usages pour créer des milieux de vie, de travail et d'étude dynamiques et plus complets;
- Favoriser le développement d'une offre de logements diversifiés répondant à différents besoins de la population;
- Répondre à de nouveaux besoins à l'égard, entre autres, d'espaces de

ramassage de colis ou destinés à recevoir et à traiter des contenants consignés, de services de livraison ainsi que de lieux d'innovation dans le domaine des activités agricoles en milieu urbain.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à l'adoption du présent projet de règlement lors de sa réunion du 21 février 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en accessibilité universelle et aux engagements en changements climatiques puisqu'il ne concerne pas directement l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires à l'égard de tels enjeux d'aménagement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrêté 2022-022 du 18 mars 2022 a abrogé l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 qui prévoyait que les procédures de consultation publique devaient être remplacées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par l'effet de cette abrogation, toute nouvelle procédure doit désormais se tenir selon le cadre légal habituel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)* est susceptible d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 21 février 2023: Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 5 juin 2023: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Juin 2023: Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 21 juin 2023: Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet de règlement est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-15

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur - Développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1237894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre (4) étages comprenant 29 logements et un commerce de coin sis au 4801, rue Saint-Denis.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE QUATRE ÉTAGES COMPRENANT 29 LOGEMENTS ET UN COMMERCE DE COIN AU 4801, RUE SAINT-DENIS.

ATTENDU QUE malgré un terrain de forme atypique, le projet s'intègre bien et permet d'ajouter de nouvelles unités de logement;

ATTENDU QUE la proposition d'un bâtiment de 4 étages est adéquate vu la proximité du métro;

ATTENDU QUE l'étude d'ensoleillement démontre qu'il y a très peu de différence entre la perte d'ensoleillement d'un bâtiment de 3 étages versus 4 et que l'impact de l'ombrage sur les cours voisins occasionné par la nouvelle construction sera principalement perceptible en matinée tout au long de l'année et que l'impact de l'ombrage sur la rue Gilford sera principalement perceptible au milieu de l'après-midi en été et à compter de midi en hiver;

ATTENDU QUE le projet permet l'ajout de 29 logements minimalement accessible de typologie variée et dont au moins 4 seront adaptables;

ATTENDU QUE malgré le non-respect de la marge arrière et la marge latérale et en raison de sa forme atypique, l'implantation présentée permet d'y construire un projet intéressant et assure une interface adéquate avec les voisins;

ATTENDU QUE la cour anglaise permet d'aménager des espaces appropriables et verdis pour les résidents;

ATTENDU QUE les escaliers dans la cour intérieure ont été conçus afin de minimiser l'impact et limité la perte d'intimité des voisins;

ATTENDU QUE le projet, avec sa qualité architecturale distinctive et l'ajout d'un nouveau commerce, pourrait contribuer au dynamisme de la rue Saint-Denis et permettra de revaloriser le terrain grandement minéralisé actuellement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), la construction d'un bâtiment de 4 étages et 30 logements, et ce, en dérogation aux articles 8, 26, 39, 43, 210, 348.2.1 et 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* aux conditions suivantes:

- Qu'une stratégie de déplacement du bâtiment, spécifiant l'endroit où le bâtiment sera entreposé ou installé, soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;
- Que la hauteur du bâtiment soit d'un maximum de 14.32 m sur Saint-Denis et de 15.22 m sur Gilford et de 4 étages sans mezzanine;
- Que la densité maximale soit de 3,45;
- Que le nombre de logements soit limité à 30 unités;
- Qu'un minimum de six unités d'habitation ayant un minimum de trois chambres à coucher chacune soit aménagé et maintenu;
- Qu'un local commercial d'une superficie de plancher minimale de 110 m², dont l'entrée principale est située face à la rue Saint-Denis, soit aménagé et maintenu;
- Que le frontage du local commercial soit d'au moins 15,2 m sur la rue Saint-Denis et 13,5 m sur la rue Gilford;
- Qu'une rampe pour vélos soit installée dans la volée d'escaliers menant à l'aire de stationnement de vélos;
- Qu'au moins quatre logements répondent aux exigences de conception de logement adaptable;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans l'ouverture de la porte-cochère;
- Que l'ensemble des murs extérieurs, à l'exception des fondations et des murs intérieurs des loggias, soit en maçonnerie;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'ensemble des façades, sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Que soit aménagée une salle de déchets d'une superficie minimale de 26 m² et que soit fourni un plan de gestion des matières résiduelles;
- Qu'au rez-de-chaussée face à Saint-Denis, soit aménagé un hall d'entrée d'une superficie minimale de 30 m²;
- Qu'aucune terrasse en contrebas ne soit aménagée dans la cour intérieure;
- Qu'une plaque commémorative préparée par un expert en patrimoine rappelle notamment l'évolution du site, le nom du promoteur, de l'agence d'architecture et de l'année;
- Qu'une sculpture soit aménagée et maintenue sur le parvis au coin des rues Saint-Denis et Gilford;
- Que soient plantés et maintenus au moins 4 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou

- supérieure à 1,8 m;
- Qu'une terrasse d'au moins 110 m² soit aménagée en toiture, que des bacs de plantation permanents et une sortie d'eau protégée du gel soient installés sur celle-ci et qu'un aménagement permettant d'assurer des espaces ombragés soit prévu sur la terrasse.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mercredi 21 juin 2023, à 18 h 00, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Stéphane CLOUTIER Le 2023-05-17 08:47

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre (4) étages comprenant 29 logements et un commerce de coin sis au 4801, rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1951-52 aux États-Unis, le Galaxie diner a été exploité jusqu'en 1992 à Boston avant d'être récupéré, restauré et installé à Montréal en 1993 à l'intersection des rues Saint-Denis et Gilford. Définitivement fermé en 2020, l'iconique *diner* de la rue Saint-Denis a été mis en vente et acquis par le développeur immobilier Residia.

La volonté du promoteur est de relocaliser le *diner* pour construire un bâtiment multirésidentiel à usage mixte. D'une superficie de près de 800 mètres carrés, à proximité d'une station de métro et du REV Saint-Denis, le lot se prête à une densification. Le projet de remplacement comprend la construction d'un bâtiment de 4 étages sans mezzanine. La proposition de 29 logements et d'un commerce de coin présente une diversité de typologies, dont six logements de trois chambres, et est conçu pour servir de bureau de professionnel à domicile. Notons que les dispositions réglementaires permettent l'aménagement d'un espace commercial de type bureau, atelier d'artiste et d'artisan ou soins personnels dans les logements, de plein droit, et ceux qui disposent d'une entrée distincte peuvent recevoir de la clientèle. Également, le projet prévoit que l'ensemble des logements soient minimalement accessibles dont quatre répondent aux normes de logements adaptables. On compte également l'aménagement au rez-de-chaussée d'un local commercial d'une superficie 110 m² permettant d'assurer une fluidité commerciale.

Une étude de l'intérêt patrimonial préparée par Gris Orange Consultant a permis de déterminer l'intensité et l'importance des valeurs associées au site et au bâtiment à démolir. Une seule valeur a obtenu la mention d'exceptionnelle, celle de l'usage du site qui, depuis 70 ans, est occupé à des fins de restauration. Quelques caractéristiques ont reçu une classification de valeur moyenne dont les valeurs artistique, esthétique, contextuelle, urbaine et paysagère. Pour sa part, la valeur historique a obtenu une faible classification de par la forme atypique du lot.

Le parti architectural est inspiré de la matérialité de l'ancien chemin des Carrières où l'on retrouve de la brique d'argile grise dont l'appareillage s'inspire du facettage de la pierre calcaire des anciennes carrières. Ce rappel très contemporain met en valeur la volumétrie triangulaire du site.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du

Plateau-Mont-Royal (01-277) :

- Article 8 : La hauteur d'un bâtiment doit être inférieure à la hauteur maximale en mètres et en étages prescrits :
 - Autorisé : 3 étages et 12,5 m maximum (Plan d'urbanisme : 4 étages)
 - Proposé: 4 étages et 14.32 m sur Saint-Denis et 15.22 m sur Gilford
- Article 26 : La densité doit être égale ou inférieure à la densité maximale prescrite :
 - Autorisé : 3 maximum (Plan d'urbanisme : 4)
 - Proposé : 3.45
- Article 39 : Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge latérale prescrite :
 - Autorisé : 0 ou 1,5 m minimum
 - Proposé : 1,225 m
- Article 43 : Un mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge arrière prescrite :
 - Autorisé : 3 m
 - Proposé: 0 m
- Article 210 : Un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage autorisé de la famille commerce ou par un usage autorisé de la famille équipements collectifs et institutionnels :
 - Autorisé : Avoir une occupation commerciale ou institutionnelle sur l'ensemble du rez-de-chaussée
 - Proposé : Avoir uniquement un local commercial à l'intersection de la rue Saint-Denis et de Gilford
- Article 348.2.1: Une cour anglaise en cour arrière est autorisée aux conditions suivantes:
sa projection ne doit pas être supérieure à 4 m par rapport aux murs du bâtiment principal ;
 - Autorisé : 4 m
 - Projeté : 7.9 m (projection maximale prévue)la totalité de la superficie occupée par les cours anglaises ne doit pas dépasser 50% de la superficie de la cour où elles se situent
 - Autorisé : maximum 50% de la cour
 - Projeté : 100% de la cour est occupée par une cour anglaise
- Article 349.1 : Certaines constructions sont autorisées dans une cour avant, ainsi que dans les marges latérales ou arrière:
 - Autorisé : Un escalier doit respecter une distance minimale de 1,2 m d'une limite arrière
 - Proposé : L'escalier est construit jusqu'à la limite arrière

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), la construction d'un bâtiment de 4 étages et 29 logements, et ce, en dérogation aux articles 8, 26, 39, 43, 210, 348.2.1 et 349.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).
Les dérogations sont autorisées aux conditions suivantes :

- Qu'une stratégie de déplacement du bâtiment, spécifiant l'endroit où le bâtiment sera entreposé ou installé, soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;
- Que la hauteur du bâtiment soit d'un maximum de 14.32 m sur Saint-Denis et de 15.22 m sur Gilford et de 4 étages sans mezzanine;
- Que la densité maximale soit de 3,45;
- Que le nombre de logements soit limité à 30 unités;
- Qu'un minimum de six unités d'habitation ayant un minimum de trois chambres à coucher chacune soit aménagé et maintenu;
- Qu'un local commercial d'une superficie de plancher minimale de 110 m² dont l'entrée principale est située face à la rue Saint-Denis soit aménagé et maintenu;
- Que le frontage du local commercial soit d'au moins 15,2 m sur la rue Saint-Denis et 13,5 m sur la rue Gilford;
- Qu'une rampe pour vélos soit installée dans la volée d'escaliers menant à l'aire de stationnement de vélos;
- Qu'au moins quatre logements répondent aux exigences de conception de logement adaptable;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans l'ouverture de la porte-cochère;
- Que l'ensemble des murs extérieurs, à l'exception des fondations et des murs intérieurs des loggias, soit en maçonnerie;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'ensemble des façades, sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Que soit aménagée une salle de déchets d'une superficie minimale de 26 m² et que soit fourni un plan de gestion des matières résiduelles;
- Qu'au rez-de-chaussée face à Saint-Denis, soit aménagé un hall d'entrée d'une superficie minimale de 30 m²;
- Qu'aucune terrasse en contrebas ne soit aménagée dans la cour intérieure;
- Qu'une plaque commémorative préparée par un expert en patrimoine rappelle notamment l'évolution du site, le nom du promoteur, de l'agence d'architecture et de l'année;
- Qu'une sculpture soit aménagée et maintenue sur le parvis au coin des rues Saint-Denis et Gilford;
- Que soient plantés et maintenus au moins 4 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'une terrasse d'au moins 110 m² soit aménagée en toiture, que des bacs de plantation permanents et une sortie d'eau protégée du gel soient installés sur celle-ci et qu'un aménagement permettant d'assurer des espaces ombragés soit prévu sur la terrasse.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet proposé pour les motifs suivants :

- Malgré un terrain de forme atypique, le projet s'intègre bien et permet d'ajouter de nouvelles unités de logement;
- La proposition d'un bâtiment de 4 étages est adéquate vu la proximité du métro;
- Le projet permet l'ajout de 29 logements minimalement accessibles de typologie variée et dont au moins 4 seront adaptables;
- Malgré le non-respect de la marge arrière et la marge latérale et en

raison de sa forme atypique, l'implantation présentée permet d'y construire un projet intéressant et assure une interface adéquate avec les voisins;

- L'étude d'ensoleillement démontre qu'il y a très peu de différence entre la perte d'ensoleillement d'un bâtiment de 3 étages versus 4. L'impact de l'ombrage sur les cours voisines occasionné par la nouvelle construction sera principalement perceptible en matinée tout au long de l'année alors que l'impact de l'ombrage sur la rue Gilford sera principalement perceptible au milieu de l'après-midi en été et à compter de midi en hiver;
- Considérant la taille exiguë de la cour intérieure, la cour anglaise permet d'y aménager des espaces appropriables et verdis pour les résidants;
- Les escaliers dans la cour intérieure ont été conçus afin de minimiser l'impact et limiter la perte d'intimité des voisins;
- Le projet, avec sa qualité architecturale distinctive et l'ajout d'un nouveau commerce, pourrait contribuer au dynamisme de la rue Saint-Denis et permettra de revaloriser le terrain grandement minéralisé actuellement;
- L'intégration du projet de par son emplacement, permettra aux résidents de profiter de la proximité du métro et des pistes cyclables;
- Le projet prévoit plusieurs espaces appropriables, dont une terrasse commune au toit, accessible à tous les occupants.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 18 avril 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (Priorité 3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous, Priorité 7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable et Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée:

- 18 avril 2023: Recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées:

- 5 juin 2023 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution
- Juin 2023 : Avis public sur le site internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation publique
- 21 juin 2023 : Consultation publique

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution
- Obtention du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge articles 8, 26, 39, 43, 210, 348.2.1 et 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ce projet particulier est assujéti à l'obtention d'un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-16

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1237894005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser l'occupation du rez-de-chaussée à des fins commerciales au 780, rue Gilford.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER L'OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE À DES FINS COMMERCIALES DANS UN SECTEUR DE CATÉGORIE D'USAGE PRINCIPAL DE LA FAMILLE HABITATION SIS AU 780, RUE GILFORD.

ATTENDU QUE le local était occupé à des fins commerciales depuis plus de 12 ans et que celui-ci avait été autorisé de plein droit;

ATTENDU QUE la configuration et l'aménagement du rez-de-chaussée, notamment par la présence d'une grande vitrine en façade, caractéristique d'un usage commercial, sont peu compatibles avec un usage résidentiel;

ATTENDU QU'il y aura une diminution de l'achalandage des lieux, car le bureau sera surtout fréquenté par quelques employés et à l'occasion des clients contrairement au salon de coiffure qui recevait une clientèle quotidienne;

ATTENDU QU'il y a une concentration de commerces à proximité de l'immeuble qui est situé à côté d'un autre commerce de service de type buanderie au coin de la rue Gilford et de la rue Saint-Hubert;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 21 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'occupation commerciale du rez-de-chaussée en dérogeant à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Que les usages suivants soit permis au rez-de-chaussée :
 - Bureau
 - Soins personnels
 - Services personnels et domestiques, excluant un salon de massage
 - Café
 - Commerce de détail
 - Galerie d'art
- Qu'aucun café-terrasse ne soit aménagé sur le site;
- Qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 24 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 18 juillet, à 18h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-30 08:22

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237894005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) afin d'autoriser l'occupation du rez-de-chaussée à des fins commerciales au 780, rue Gilford.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 780-782, rue Gilford est, depuis plus de 12 ans, occupé par un local commercial au rez-de-chaussée et un logement au 2e étage. Lorsque le salon de coiffure a débuté ses activités, l'usage était autorisé de plein droit conformément au Règlement d'urbanisme. Cependant, une modification réglementaire est venue remplacer le type d'usages autorisés dans le secteur maintenant principalement résidentiel. En date d'aujourd'hui, et considérant que le local est vacant depuis plus d'un an, seul l'usage salon de coiffure est autorisé en appliquant le principe de droits acquis rendant impossible l'aménagement d'un nouvel espace commercial. L'immeuble est situé dans un secteur résidentiel, mais on y retrouve quelques commerces actifs tel que le bâtiment adjacent au projet à l'étude qui opère une buanderie.

Par son occupation commerciale, le bâtiment a subi plusieurs transformations, dont l'ajout d'une vitrine commerciale en 2006 qui est toujours présente sur la façade. De plus, l'implantation importante du bâtiment, soit plus de 90% du site, ne permet pas d'aménager des espaces extérieurs appropriables intéressants pour un usage de type résidentiel.

En date d'aujourd'hui et suite à l'acquisition du bâtiment, le propriétaire prévoit utiliser le local du rez-de-chaussée afin d'y aménager son bureau de stratégie-conseil. L'objectif est de recevoir une clientèle réduite et quelques employés dans l'établissement. De plus, désirant maintenir la vocation de cet espace à long terme, le propriétaire souhaite également permettre l'autorisation de quelques usages supplémentaires à l'usage de bureau qui seraient compatibles avec le secteur et l'offre commerciale à proximité.

Aucun travail extérieur n'est prévu et des travaux d'aménagement intérieurs permettront de rendre l'établissement adéquat pour l'utilisation souhaitée.

Le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) stipulant que dans un secteur où la catégorie d'usage principale est l'habitation, un local commercial ne peut être aménagé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, l'occupation du rez-de-chaussée à des fins commerciales, et ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

La dérogation est autorisée aux conditions suivantes :

- Que les usages suivants soit permis au rez-de-chaussée :
 - Bureau
 - Soins personnels
 - Services personnels et domestiques, excluant un salon de massage
 - Café
 - Commerce de détail
 - Galerie d'art
- Qu'aucun café-terrasse ne soit aménagé sur le site.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet proposé pour les motifs suivants :

- le local était occupé à des fins commerciales depuis plus de 12 ans et que celui-ci avait été autorisé de plein droit;
- la configuration et l'aménagement du rez-de-chaussée, notamment par la présence d'une grande vitrine en façade, caractéristique d'un usage commercial, sont peu compatibles avec un usage résidentiel;
- il y aura une diminution de l'achalandage des lieux, car le bureau sera surtout fréquenté par quelques employés et à l'occasion des clients contrairement au salon de coiffure qui recevait une clientèle quotidienne;
- le bâtiment est à proximité de la station de métro Laurier;
- il y a une concentration de commerces à proximité de l'immeuble qui est situé à côté d'un autre commerce de service de type buanderie au coin de la rue Gilford et de la rue Saint-Hubert.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 21 juin 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTREAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 21 juin 2023 : Recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 4 juillet 2023 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution
- Juillet 2023 : Avis public sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation publique
- 18 juillet 2023 : Consultation publique

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution
- Obtention du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ce projet particulier est assujéti à l'obtention d'un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-22

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1232957001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18) - Projet de construction d'un immeuble mixte de trois (3) étages avec sous-sol et trois (3) logements et rez-de-chaussée commercial, situé au 4747, rue De La Roche et 1214-16, rue Gilford.

APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) (2005-18) - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MIXTE DE TROIS (3) ÉTAGES AVEC SOUS-SOL, TROIS (3) LOGEMENTS ET REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAL, SITUÉ AU 4747, RUE DE LA ROCHE ET 1214-16, RUE GILFORD.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 mai 2023;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture et structure, à un taux d'avancement d'environ 70 %, seront déposés avant la délivrance des permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable correspondant à 10 % de la valeur des travaux sera déposée avant la délivrance des permis, afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Patrick Blanchette, reçus par la Direction le 2 décembre 2022, pour la construction d'un immeuble résidentiel de trois (3) étages avec sous-sol, trois (3) logements avec rez-de-chaussée commercial, situé au 4747, rue De La Roche et 1214-16, rue Gilford faisant l'objet de la demande de permis numéro 3003230963, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-23 09:09

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232957001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18) - Projet de construction d'un immeuble mixte de trois (3) étages avec sous-sol et trois (3) logements et rez-de-chaussée commercial, situé au 4747, rue De La Roche et 1214-16, rue Gilford.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction, numéro 3003230963, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 30 novembre 2022. Cette demande concerne le lot 1 192 796 sur la rue De La Roche à l'intersection de la rue Gilford, où le bâtiment qui y était implanté a fait l'objet d'un certificat d'autorisation de démolition, délivré le 26 mai 2023 (no 3001606016-23).

Le présent projet vise à ériger un immeuble de trois (3) étages et de trois (3) logements avec un rez-de-chaussée commercial, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions. Le lot est situé à l'intersection sud-est de la rue De La Roche et de la rue Gilford, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 7A (Parc Sir-Wilfrid-Laurier). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, les revêtements de la majorité des murs extérieurs sont en brique d'argile de teinte beige au rez-de-chaussée et en pierre calcaire St-Marc aux étages. La cour secondaire face à Gilford est verdie avec un arbre mature.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 2 mai 2023 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Certificat d'autorisation de démolition no 3001606016-23

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Patrick Blanchette, reçus par la Direction le 2 décembre 2022, pour la construction d'un immeuble de trois (3) étages avec

sous-sol, trois (3) logements au total, situé au 4747, rue De La Roche (lot 1 192 796).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 2 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 4 juillet 2023 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-22

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme,
Patrimoine et Services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1232957002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble mixte de 3 étages avec sous-sol et de 3 logements, situé au 4739-4743, rue De La Roche

APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) (2005-18) - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MIXTE DE TROIS (3) ÉTAGES AVEC SOUS-SOL, TROIS (3) LOGEMENTS, SITUÉ AU 4739-4743, RUE DE LA ROCHE.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 mai 2023;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture et structure, à un taux d'avancement d'environ 70 %, seront déposés avant la délivrance des permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable correspondant à 10 % de la valeur des travaux sera déposée avant la délivrance des permis, afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Marie De Guire-Lachapelle, reçus par la Direction le 1er avril 2023, pour la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages avec sous-sol et 3 logements, situé au 4739-4743, rue De La Roche faisant l'objet de la demande de permis numéro 3003258002, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-06-23 09:06

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232957002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble mixte de 3 étages avec sous-sol et de 3 logements, situé au 4739-4743, rue De La Roche

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction, numéro 3003258002, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 24 mars 2023. Cette demande concerne le lot 1 192 797 sur la rue De La Roche, où le bâtiment qui y était implanté a fait l'objet d'un certificat d'autorisation de démolition, délivré le 26 mai 2023 (numéro 3001605882-23).

Le présent projet vise à ériger un immeuble de 3 étages et de 3 logements, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions. Le lot est situé sur la rue De La Roche, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 7A (Parc Sir-Wilfrid-Laurier). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, les revêtements de la majorité des murs extérieurs sont en brique d'argile de teinte rouge. La cour arrière est verdie avec un arbre mature.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 2 mai 2023 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Certificat d'autorisation de démolition no 3001605882-23

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Marie De Guire-Lachapelle, reçus par la Direction le 1er avril 2023, pour la construction d'un immeuble de 3 étages avec sous-sol et de 3 logements au total, situé au 4739-43, rue De La Roche (lot 1 192 797).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*;
- à sa séance du 2 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 4 juillet 2023 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-22

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme,
Patrimoine et Services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques